

# Rapport d'Activité



2010-2011

ori**GI**n

Organization for an International  
Geographical Indications Network

**Chers membres d'oriGIn,**

Une nouvelle biennale, caractérisée par des défis et des succès, arrive à son terme pour notre Association. Nous souhaitons passer en revue ci-dessous les faits marquants de cette période pour oriGIn et le monde des IGs.

Tout d'abord, nous sommes fiers de pouvoir affirmer qu'oriGIn a renforcé son rôle international de « faiseur d'opinion » dans le domaine des IGs. OriGIn est ainsi devenu un partenaire des acteurs internationaux les plus pertinents dans le secteur. Plus aucun séminaire, colloque ou atelier sur les IGs peut être considéré complet sans la participation d'oriGIn et le point de vue du secteur privé apporté par notre Association. En même temps que son importance internationale, les ressources d'oriGIn ont constamment augmenté ces trois dernières années (voir bilan page 4). Elles sont montées en flèche en 2009 (80% d'augmentation), ont continué leur croissance en 2010 (14% d'augmentation, un résultat impressionnant après les performances de 2009 ainsi que la dévaluation de l'Euro vis-à-vis du Franc Suisse) et devraient rester constantes cette année (malgré la persistance de la dévaluation de l'Euro vis-à-vis du Franc Suisse ; sans une telle dévaluation, la croissance aurait continué).

Concernant les débats au niveau international, en 2010-2011, nous avons continué à encourager les négociateurs auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève en ce qui concerne l'établissement d'un cadre juridique plus équitable et transparent pour les IGs. D'autre part, oriGIn a joué un rôle clef en s'assurant que les IGs soient incluses dans le champ d'application de l'Accord Commercial Anti-Contrefaçon (ACAC) ainsi qu'en participant au débat au sein du Groupe de Travail (GT) à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour le développement du Système de Lisbonne. OriGIn a aussi travaillé avec les principaux acteurs européens sur la réforme de la Politique de la Qualité de l'Union Européenne (UE). Pour être au plus près des négociateurs, oriGIn a déménagé au début 2011 son siège au cœur de la « Genève internationale ». Cette relocalisation a donné une nouvelle impulsion à nos efforts pour que les négociations internationales sur les IGs aboutissent à un résultat positif et qu'elles prennent pleinement en compte les besoins des producteurs.

Tout au long de cette biennale, oriGIn a travaillé en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds et les agences d'assistance technique, en particulier dans plusieurs pays en développement afin de sensibiliser les acteurs locaux sur le potentiel économique des IGs et de faciliter les échanges de bonnes pratiques avec les associations d'IGs bien établies.

En outre, en 2010-2011, oriGIn a continué à fournir à ses membres un appui technique précieux sous forme de rapports périodiques, newsletters, études de cas, informations sur les décisions des tribunaux et les lois nationales, ainsi que d'autres documents et outils pratiques sur les IGs, y compris le manuel sur les IGs aux Etats-Unis.

Durant ces deux dernières années, les IGs ont montré de plus en plus leur dimension véritablement globale. Dans des pays comme le Cambodge, l'Argentine et la République Dominicaine, les premières IGs nationales ont été enregistrées; une appellation américaine, « Napa Valley », est devenue la première IG de ce pays reconnue en Inde. Plusieurs produits chinois ont été enregistrés comme IGP dans l'UE sous le Règlement 510/2006. C'est le cas par exemple de « Longkou Fen Si », un produit filiforme sec et amidonné fait à partir de haricots verts et petits pois. Quelques 13 produits agricoles non européens sont demandeurs de protection au sein de l'UE (5 de Chine, 3 de Thaïlande, 2 de Turquie, 2 d'Inde et 1 du Vietnam). Avec le support de divers organismes donateurs, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est en train de sélectionner les produits IGs prometteurs dans les Etats Membres et d'aider les producteurs à structurer leur chaîne de production et à obtenir une protection juridique. De même, ces deux dernières années, oriGIn a accueilli de nouveaux membres d'Allemagne, du Brésil, du Canada, du Chili, de Chine, de Croatie, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, du Guatemala, d'Honduras, de Jamaïque, d'Inde, d'Indonésie, d'Italie, de Malaisie, du Mexique, de Panama, du Pérou et du Vietnam.

Tout cela est le résultat d'un travail collectif et nous voulons tous vous remercier pour votre engagement et votre soutien à la cause des IGs. Etant donné que plusieurs défis nous attendent, nous serons ravis de pouvoir continuer à travailler avec vous dans les prochaines années, avec une énergie et un enthousiasme renouvelés.

Ramón González Figueroa,  
Président

Massimo Vittori,  
Secrétaire général

### **Le soutien d'oriGIn au mouvement IG aux USA**

L'engouement croissant des consommateurs et des producteurs pour les produits d'origine aux Etats-Unis laisse penser que ce pays va devenir une « nouvelle frontière » pour les IGs dans un futur proche. A la lumière de cela, en mars 2010, oriGIn a publié le manuel "American Origin Products (AOPs): Protecting a Legacy." Écrit par d'éminents experts américains, ce manuel adopte une approche innovante en s'attachant à la fois au potentiel économique que représentent les IGs américaines ainsi qu'à l'insuffisance du système existant fondé sur les marques commerciales. Plus encore, le manuel suggère des étapes à suivre ainsi que différentes options possibles pour améliorer la protection des produits d'origine aux Etats-Unis, sans que le système en vigueur des marques ne soit révolutionné. Depuis sa publication, le manuel a contribué à l'établissement d'un débat ouvert sur les IGs américaines et a facilité l'émergence au niveau international d'un dialogue interculturel productif. Suite à la présentation devant la communauté diplomatique de Genève en juin 2010, oriGIn a lancé ce manuel à Washington D.C. A cette occasion, un séminaire intitulé "Les produits américains d'origine: perspectives économiques et juridiques" a également été organisé. Cet événement a réuni plus de 50 spécialistes en IGs, parmi lesquels des producteurs américains, des avocats, des représentants des Etats, des professeurs et des lobbyistes. En particulier, les représentants du Bureau Américain des Brevets et des Marques (USPTO) et du Département Américain de l'Agriculture (USDA) ont activement participé aux débats. En effet, les discussions intéressantes et les nombreux produits présentés, susceptibles de bénéficier d'une IG, ont confirmé le haut potentiel qui existe dans ce pays. Quant à la protection juridique, les débats ont montré que le système en place aux Etats-Unis pour protéger les noms géographiques (y compris les marques de certification et les marques collectives) présente de nombreuses limites, en particulier pour ce qui concerne les coûts liés à l'enregistrement, à la surveillance, et à la mise en œuvre des droits liés aux IGs.

Comme nous l'avons mentionné dans notre manuel, l'expérience des groupes de producteurs américains dans le marketing et la protection des IGs prouve qu'ils ont les mêmes besoins et inquiétudes que les producteurs ailleurs dans le monde; ils doivent tous lutter contre les imitations et les pratiques commerciales trompeuses qui affectent leurs produits. Par exemple, les producteurs hawaïens du « Kona Coffee » connaissent d'importantes pertes de marché du fait de l'utilisation par les exportateurs de « Kona Coffee Blend », une marque de certification enregistrée par l'Etat d'Hawaii. Pour utiliser une telle marque (dont les caractéristiques ont été déterminées sans impliquer les producteurs), le café doit seulement contenir 10% de Kona. Par conséquent, le produit commercialisé sous le nom « Kona Coffee Blend » est souvent le résultat d'un mélange avec du café de mauvaise qualité venu d'ailleurs. En décembre 2010, le « Kona Coffee » a gagné le prix international du « Parmigiano Reggiano » au Salon du Goût de Turin. Cette reconnaissance apparaît comme un signe de solidarité envers ces producteurs d'autant plus que cet événement a été largement couvert par la presse internationale, avec entre autre un article publié par l'agence de presse Reuters.

### **Le travail d'oriGIn avec l'OMC et l'OMPI**

Après les importants résultats obtenus en 2008, dont notamment la création d'une coalition majoritaire d'Etats Membres en faveur d'une protection accrue des IGs à l'OMC, nous constatons avec regret qu'il n'y a pas eu de signe concret de progrès au cours de ce dernier exercice biennal. En ce qui concerne la mise en place d'un registre multilatéral, le dernier rapport du Président du Groupe de Négociation (avril 2011) contient un projet de texte. Comme le confirment les nombreux guillemets tout au long de ce dernier, des différences substantielles demeurent encore sur des points clefs, incluant l'étendue du registre (s'il doit être élargi au-delà des vins et spiritueux), le mode de participation (si l'enregistrement est obligatoire ou volontaire) et les implications juridiques de l'enregistrement. Quand à « l'extension des IGs », le dernier rapport du Président du Groupe de Négociation révèle qu'une minorité d'Etats Membres met encore en question le besoin d'étendre à tous les IGs la protection prévue par l'article 23 de l'accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC). En dépit de tels blocages politiques, oriGIn, en partenariat avec "l'Organisation Internationale de la Francophonie" et la délégation française de l'OMC, a maintenu la communauté diplomatique de l'OMC concentrée sur la question des IGs et du développement durable à travers un cycle de « breakfast meetings » à Genève. En même temps, le soutien d'oriGIn aux producteurs de pays en voie de développement (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya et les Iles du Pacifique) a contribué à mettre en évidence l'intérêt stratégique pour de tels pays d'une protection internationale solide des IGs. En ce qui concerne le GT de l'OMPI sur la réforme de l'Arrangement de Lisbonne, les propositions d'oriGIn ont obtenu un large soutien. OriGIn a insisté sur trois points principaux : l'introduction dans l'Arrangement de la définition d'IG, basée sur l'article 22.1 de l'ADPIC, à côté de la définition actuelle d'Appellation d'Origine (AO); la possibilité pour les groupes de producteurs de présenter, après avoir obtenu la protection nationale, une demande d'enregistrement international d'une AO ou d'une IG via l'Arrangement de Lisbonne; le maintien d'un seul niveau de protection pour les IGs et les AOs sur la base de l'actuel article 3 de l'Arrangement, éventuellement amendé pour prendre en compte les techniques d'usurpation les plus avancées, ainsi que pour protéger, sous certaines conditions, une AO ou IG contre les utilisations illégitimes en relation avec des produits non comparables. L'OMPI présentera ses amendements à l'Arrangement de Lisbonne lors de la prochaine réunion du GT fin 2011.

**oriGIn et la réforme de la Politique de la Qualité de l'UE**

La réforme de la Politique de la Qualité est une question primordiale pour le futur des IGs au sein de l'UE. Depuis la publication du Livre Vert de la Commission Européenne (CE) sur le sujet en 2008, oriGIn a été en première ligne pour faire entendre les priorités des producteurs d'IGs. En 2010-2011, oriGIn a travaillé à la fois avec le Parlement Européen (PE), le Conseil des Ministres de l'Agriculture et la Commission Européenne pour encadrer le débat. OriGIn a notamment organisé une table ronde à Bruxelles en coopération avec l'« Associazione Italiana Consorzi Indicazioni Geografiche » (AICIG) et le « Conseil National des Appellations d'Origine Laitières » (CNAOL), en septembre 2010. Cet évènement a fourni une opportunité de discuter avec les décideurs de l'évolution de la Politique de la Qualité au niveau européen. Le Commissaire pour l'Agriculture et le Développement Rural, Dacian Cioloș, le Président du Comité de l'Agriculture du PE, Paolo De Castro, plusieurs Membres du PE, ainsi que plus de 80 participants étaient présents lors de cet évènement.

En 2011, oriGIn a travaillé de près avec les principaux acteurs de l'UE pour s'assurer que la gestion des volumes de production soit autorisée par la future législation et que les règles concernant l'utilisation des IGPs/AOPs comme ingrédients soient clarifiées. A cet égard, le rapport de Mme Perez sur la réforme de la Politique de la Qualité – adopté le 21 juin par le Comité Agricole du PE – a constitué une réalisation majeure pour oriGIn. Le rapport améliore significativement la proposition de la CE sur la Politique de la Qualité (décembre 2010), en particulier en ce qui concerne les IGPs et les AOPs. OriGIn est particulièrement satisfaite de la reconnaissance du rôle joué par les groupes en charge des AOPs et des IGPs : la possibilité pour les interprofessions de gérer les volumes de production, avec pour objectif la préservation de la qualité et la prévention de crises, est une étape fondamentale pour le secteur. D'autres points positifs sont à noter. Le rapport va ainsi dans le sens d'une amélioration de la protection des AOPs et des IGPs, en particulier lorsque ces produits sont utilisés comme ingrédients dans des produits transformés. Une autre amélioration concerne le rôle des bureaux de marques européens dans le refus ex officio des demandes d'enregistrement contenant des AOPs / IGPs.; OriGIn s'est également positionné dans ce sens dans un document et a fourni des recommandations pratiques pour l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI). Le rapport clarifie également certaines règles en matière d'étiquetage et de contrôle et rationalise la procédure d'enregistrement des AOPs et IGPs. En septembre 2011, le rapport de Mme Perez sera soumis au vote de la session plénière du PE. Le Conseil des Ministres de l'Agriculture devra adopter une position sur le sujet et trouver un accord sur cette réforme de la Politique de la Qualité avec le PE. OriGIn va continuer son travail de persuasion afin de s'assurer que les Ministres de l'Agriculture trouvent une position commune sur la base de l'excellent document préparé par le Comité Agricole du PE.

**Comptes (CHF)**

	Budget 2011	Résultat 2010	Résultat 2009	Résultat 2008
<b>Produits</b>				
Cotisations	220'000.00	218'052.72	217'819.75	186'442.50
Bailleurs internationaux	250'000.00	249'978.25	194'376.90	36'457.50
Autres	1'000.00	2'272.96	38.00	6'399.99
<b>Produit total</b>	<b>471'000.00</b>	<b>470'303.93</b>	<b>412'234.65</b>	<b>229'299.99</b>
<b>Charges</b>				
Salaires	235'000.00	234'249.27	206'229.60	124'934.82
Consultants	16'000.00	28'354.18	69'795.33	64'473.40
Voyages	10'000.00	3'634.81	30'556.41	22'983.60
Projets	170'000.00	162'114.20	45'949.70	
	<b>431'000.00</b>	<b>428'352.46</b>	<b>352'531.04</b>	<b>212'391.82</b>
<b>Autres charges</b> (loyer, téléphone, etc.)				
	<b>40'000.00</b>	<b>37'125.74</b>	<b>41'145.80</b>	<b>34'323.60</b>
<b>Charge total</b>	<b>471'000.00</b>	<b>465'478.20</b>	<b>393'676.84</b>	<b>246'715.42</b>
<b>Résultat</b>	<b>0.00</b>	<b>4'825.73</b>	<b>18'557.81</b>	<b>-17'415.43</b>